



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes d'affectation spéciale

Question écrite n° 34226

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur l'éventualité de l'abandon des crédits extrabudgétaires du FNDS au profit du budget de l'Etat, qui serait considéré par le mouvement sportif « comme un véritable recul, une remise en cause de la responsabilité des dirigeants, une véritable recentralisation de l'Etat, et irait complètement à l'encontre de la reconnaissance du bénévolat, demandée très clairement par le Premier ministre ». Aussi lui demande-t-il s'il peut confirmer à la représentation nationale le maintien de la gestion paritaire du FNDS entre les services de l'Etat et le mouvement sportif, dans des conditions qui ont fonctionné, depuis de nombreuses années, à la satisfaction générale.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999) évalue les recettes pour 2000 du compte d'affectation spéciale n° 902-17 « fonds national pour le développement du sport » à 1 089 millions de francs : 18 millions de francs proviennent d'une partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes, 996 millions de francs correspondent au produit du prélèvement sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine par la Française de Jeux, et 75 millions de francs représentent le produit attendu du 1er juillet 2000 au 31 décembre 2000 de la contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives, créée par l'article 59 de la loi de finances pour 2000. Le montant des crédits ouverts sur le fonds national pour le développement du sport pour 2000 est de 1 089 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34226

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5111

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1003